



- Accord de la section.

Dossiers de M. l'échevin Ouriagli

- Accord de la section.

Dossiers de M. l'échevin El Ktibi

- Accord de la section.

Dossiers de M. l'échevin Coomans de Brachène

- Accord de la section.

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Ceux.

M. Ceux.- Je souhaiterais intervenir sur le point 92 et l'abrogation totale du Plan particulier d'affectation du sol (PPAS) du Chemin Vert. Notre groupe s'abstiendra sur ce point, car il manque de clarté.

J'invite le Collège à définir une vision d'ensemble pour le développement de cette zone. Le projet de construction d'un terrain de rugby, d'un parking, d'une entrée au centre sportif et de logements moyens et sociaux inquiète les riverains. Une concertation s'impose donc. J'attends que le Collège nous soumette un projet global.

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Concernant le même point, j'ai participé à la réunion de concertation sur la construction d'un terrain de rugby. La Région a relevé que les plans soumis par le Collège posaient des problèmes de conformité avec le PPAS actuel. Il n'y a pas eu de réelle concertation avec les habitants, malgré les promesses de l'échevin. À deux reprises, le point a été reporté en commission de concertation. Se pose également la question d'un garage qui occupe la voirie pour y garer ses



véhicules en réparation. Nous attendons une vision globale pour l'aménagement de cette zone.

Pour ces raisons, notre groupe s'abstiendra.

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Coomans de Brachène.

M. Coomans de Brachène, échevin.- Ce point a été débattu en commission de concertation. J'ai bien précisé aux riverains que je n'avais pas l'intention de consacrer 12 millions € à un projet dont les habitants ne voulaient pas. D'autres projets attendent...

Augmenter la capacité du centre sportif de Neder-over-Heembeek nous semble extrêmement bénéfique pour ce quartier. Au cours de la dernière législature, nous avons demandé davantage d'équipements collectifs dans cette zone. Certains ne le souhaitent plus. J'en prends acte.

Je rappelle que le PPAS actuel date de plus de 40 ans et qu'il n'a pas été mis à jour depuis 1998. Un problème juridique se pose, puisqu'un alignement de la rue de Ransbeek a été décidé en 1998 sans modifier le PPAS qui proposait un autre alignement. Le PPAS est donc obsolète. En outre, les affectations du PRAS (Plan régional d'affectation du sol) sont plus précises, et les gabarits et implantations préconisés par le Règlement régional d'urbanisme (RRU) correspondent davantage aux formes communément acceptées aujourd'hui. Le PPAS proposait une toute petite zone d'habitation avec zone de recul, totalement en rupture avec le reste de la rue. Par ailleurs, l'abrogation du PPAS ne signifie pas que la voie qui y est délimitée, entre la zone de sport et l'îlot de la rue de Ransbeek, ne sera pas réalisée. De nouveaux alignements devront être décrétés au moment où l'abrogation dudit PPAS sera effective. Pour déterminer précisément ces nouveaux alignements, une étude est en cours. Elle tient compte de tous les nouveaux développements possibles des zones d'habitation dans le quartier. La proposition



de nouveaux alignements tiendra également compte des questions de mobilité dans le quartier, raison pour laquelle nous souhaitons consulter les riverains. Nous sommes donc prêts à les entendre. Nous ne serions pas opposés à ce qu'ils puissent utiliser les parkings prévus pour le centre sportif.

Bien que le PPAS date de 1970, la voirie n'a jamais été réalisée et il n'est pas possible d'autoriser des constructions le long d'une voirie non équipée.

L'abrogation n'a donc aucune conséquence directe sur la possibilité de diviser les terrains à cet endroit en vue de les lotir.

Le garage dont question est illicite et nous interviendrons en la matière.

L'abrogation du PPAS sera l'occasion d'éclaircir la situation juridique de la zone. Elle n'induirait pas de modification quant aux affectations et aux possibilités de construction.

Dossiers de Mme l'échevine Persoons

- Accord de la section.

Votes

M. le Bourgmestre.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble des dossiers. Le Collège vous propose de voter oui.

- Il est procédé au vote nominatif.

M. le Bourgmestre.- Adoptés par 43 voix, sous réserve des observations formulées par l'opposition.

Motions

Proposition de motion de M. Maingain sollicitant « l'organisation d'une